

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-21

RESTRUCTURATION DU COLLEGE THEODORE DESPEYROUS A BEAUMONT DE LOMAGNE DEVOLUTION DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA FINALISATION DE LA PHASE 2

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 26 janvier 1999, a approuvé le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne, programme décliné en 2 tranches.

Tranche ferme :

Par délibération du 28 février 2005 et du 14 mars 2005, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la restructuration du collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés relatifs à la réalisation de la tranche ferme à 1 302 746,29 €H.T soit 1 558 084,56 €T.T.C après réactualisation par avenant.

Tranche conditionnelle :

Notre commission a ensuite validé, en sa séance du 24 avril 2006, le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés relatifs à la réalisation de la tranche conditionnelle, arrêtant le montant global des marchés à hauteur de 634 114,52 €H.T soit 758 400,97 €T.T.C.

II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

La présente délibération a pour objet d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la finalisation de la tranche conditionnelle.

III – RAPPEL DE LA PROCEDURE

La procédure retenue par le maître d'ouvrage est l'appel d'offres ouvert en lots séparés, en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 13 décembre 2007. Les offres devaient être remises sous double enveloppe à la SEMATeG avant le 18 janvier 2008 à 16 heures.

La publication a été réalisée sur le BOAMP du 18 décembre 2007, sur le MONITEUR du 21 décembre 2007 et sur la DEPECHE DU MIDI.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 21 janvier 2008 au Conseil Général pour examiner 17 offres. Conformément au code des marchés publics, la commission a, dans un premier temps, examiné les candidatures des entreprises.

A l'issue de cet examen, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures suivants :

- références de l'entreprise
- moyens humains et financiers de l'entreprise.

Dans un deuxième temps, les propositions financières des entreprises ont été ouvertes et enregistrées sur le procès-verbal ci-joint. Les offres ont ensuite été remises, pour vérification, au maître d'œuvre afin qu'il établisse l'analyse des propositions remises.

Au vu des résultats, la Commission réunie le 4 février 2008 a décidé de déclarer les lots A et C sans suite. Afin de pouvoir rentrer dans l'enveloppe prévisionnelle de travaux, il a été demandé au maître d'œuvre d'apporter des modifications sur ces lots. C'est donc l'objet du second appel d'offres qui a été envoyé à la publication le 21 avril 2008 avec les lots suivants :

- Lot A1 : Démolition/gros-oeuvre
- Lot A2 : Isolation extérieure/peintures extérieures
- Lot C : Menuiseries intérieures et extérieures/ protections solaires

Les offres devaient être remises sous double enveloppe à la SEMATeG avant le 16 mai 2008 à 16 heures.

La publication a été réalisée sur le BOAMP du 25 avril 2008, sur le MONITEUR du 2 mai 2008 et sur la DEPECHE DU MIDI.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 19 mai 2008 au Conseil Général pour examiner 8 offres. Conformément au code des marchés publics, la commission a, dans un premier temps, examiné les candidatures des entreprises.

IV – PRESENTATION DES MARCHES

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux relatif à la finalisation de la tranche conditionnelle, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 02 juin 2008, a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Options</i>	<i>Total H.T.</i>
A1	Démolition – Gros-oeuvre	CAMOZZI (32)	85 000,00 €	/	85 000,00 €
A2	Isolation extérieure – Peintures extérieures	SUD-OUEST SERVICE (32)	68 769,67 €	/	68 769,67 €
B	Charpente – couverture - étanchéité	CHEVILLEY (82)	80 619,54 €	/	80 619,54 €
C	Menuiseries intérieures et extérieures – Protections solaires	M.T.G. (82)	69 338,00 €	/	69 338,00 €
D	Cloisons – Doublages – Faux-plafonds	M.M.P. (82)	3 609,80 €	/	3 609,80 €
E	Revêtements sols durs et collés - peinture	DECOPEINT (47)	9 191,46 €	/	9 191,46 €
F	Courants forts et faibles	BLASCO (82)	10 594,00 €	/	10 594,00 €
G	Chauffage - plomberie - sanitaires	FICHE (82)	8 670,40 €	/	8 670,40 €
TOTAL H.T			335 792,87 €	/	335 792,87 €

Ainsi, le montant des marchés s'élève à 335 792,87 €H.T. soit 401 608,27 €T.T.C.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et le cas échéant :

- dire que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres,
- m'autoriser à signer les marchés correspondants et autoriser à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-21

**RESTRUCTURATION DU COLLEGE THEODORE DESPEYROUS
A BEAUMONT DE LOMAGNE
DEVOLUTION DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA
FINALISATION DE LA PHASE 2**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 26 janvier 1999 approuvant le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne, programme décliné en 2 tranche ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 2 juin 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte que l'exécution des travaux susvisés relatifs à la finalisation de la tranche conditionnelle sera confiée aux entreprises suivantes retenues par la Commission d'appel d'offres :

Lot	Nature des travaux	Attributaire	Offre de base H.T.	Options	Total H.T.
A1	Démolition – Gros-oeuvre	CAMOZZI (32)	85 000,00 €	/	85 000,00 €
A2	Isolation extérieure – Peintures extérieures	SUD-OUEST SERVICE (32)	68 769,67 €	/	68 769,67 €

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Options</i>	<i>Total H.T.</i>
B	Charpente – couverture - étanchéité	CHEVILLEY (82)	80 619,54 €	/	80 619,54 €
C	Menuiseries intérieures et extérieures – Protections solaires	M.T.G. (82)	69 338,00 €	/	69 338,00 €
D	Cloisons – Doublages – Faux-plafonds	M.M.P. (82)	3 609,80 €	/	3 609,80 €
E	Revêtements sols durs et collés - peinture	DECOPEINT (47)	9 191,46 €	/	9 191,46 €
F	Courants forts et faibles	BLASCO (82)	10 594,00 €	/	10 594,00 €
G	Chauffage - plomberie - sanitaires	FICHE (82)	8 670,40 €	/	8 670,40 €
TOTAL H.T			335 792,87 €	/	335 792,87 €

- Précise que le montant des marchés s'élève à 335 792,87 HT soit 401 608,27 €TC ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés correspondants et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,